

QUAD AVENTURES  
SAINT-JACQUES-DES-BLATS

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**19 et 20 Octobre 2024**

Nom : Prénom :  
Adresse : Code Postal :  
E-Mail : N° Tél. :  
Marque et Type du Quad :  
N° Immatriculation :  
Compagnie d'Assurance :  
N° Contrat :  
N° Permis de Conduire :  
Votre choix :

SAMEDI

DIMANCHE

	TARIFS	QUANTITE	TOTAL
Forfait journée chauffeur (avec repas du midi)	60 €		€
Forfait week-end	100 €		€
Forfait journée passager (avec repas du midi)	40 €		€
Forfait week-end passager	60 €		€
<b>TOTAL</b>			€

Veillez signer la décharge au dos, S.V.P.

# FEUILLE de DECHARGE

## **La balade de Saint-Jacques-des-Blats est une randonnée en Quad homologuée sur des tracés ouverts à la circulation, sans notion de vitesse ni de classement.**

1. Les véhicules doivent être équipés de pneumatiques à profil tout terrain (BABcross interdits) et d'un système de freinage correct,
2. Pour les véhicules décapotables, il est conseillé les arceaux de sécurité,
3. Pour les quads, l'homologation est obligatoire,
4. Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire prévu pour des raisons de sécurité ou de respect de l'environnement liées aux conditions climatiques en particulier,
5. Les participants s'engagent à ne commettre aucune dégradation sur le parcours,
6. Une assistance médicale est prévue sur le parcours et à l'arrivée ; l'Association et les communes ne seront pas tenues pour responsables de tout incident ou accident au cours de la randonnée,
7. Tout conducteur doit se soumettre à la réglementation du code de la route tout au long de la randonnée,
8. En cas de refus de l'obtention des autorisations préfectorales, l'Association se réserve le droit d'annuler la randonnée,
9. L'organisation n'est pas responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir au cours de la manifestation, ainsi que des vols qui pourraient avoir lieu,
10. Chaque pilote est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner lors de son passage dans les forêts, les villages ou lors de la traversée de propriétés privées. Il doit respecter le code de la route,
11. Les pilotes circulent sous leur propre responsabilité. En signant leur bulletin d'inscription, ils s'engagent à renoncer à tout recours qu'ils seraient en droit d'exercer contre l'Association Quad Aventures St Jacques pour tous incidents pouvant intervenir lors des randonnées étant précisé, que tout participant doit être assuré pour les dommages qu'il pourrait occasionner avec son véhicule lors de ces randonnées. Aucune réclamation ne sera admise,
12. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment le ou les participants dont le comportement pourrait nuire au bon déroulement des randonnées,
13. Les participants autorisent la publication ou la reproduction de photographies ou vidéos sur lesquelles ils sont clairement reconnaissables pour le site internet ou affichages de la manifestation.
14. La confirmation de l'inscription se fait exclusivement par mail.
15. L'inscription implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.
16. Par souci de préservation de l'environnement, cette randonnée est limitée en nombre de participants.

Pour l'Association  
Le Président

Signature

(Faire précéder votre signature de la mention « lu et approuvé »)

Bulletin d'inscription à renvoyer au plus vite, le nombre de places étant limité.

### **Joindre une enveloppe timbrée avec l'inscription en cas d'annulation**

(Les chèques seront débités lors du week-end de la manifestation) (Seules les inscriptions accompagnées du paiement seront prises en compte.)

**ASSOCIATION QUAD AVENTURE ST JACQUES**

**Inscription**

**: Christophe SABUT**

**Tél. : 06.24.94.18.31**

**Les Pialottes 15800 Saint-Jacques-des-Blats**

**[celia.axelle@orange.fr](mailto:celia.axelle@orange.fr)**

